

Conditions générales de vente

1. Garanties

Les ordinateurs neufs « ERIM » assemblés par nos soins bénéficient d'une garantie d'un an, couvrant les pièces, la main d'œuvre et les frais de prise et remise au domicile belge du client.

Les réparations sont garanties six mois pièces et main d'œuvre, les frais de port/déplacement étant à charge du client.

Les pièces détachées et composants sont garantis six mois, le matériel défectueux nous étant remis en nos locaux, dans sa boîte ou emballage d'origine, après obtention d'une autorisation de retour. En aucun cas les frais de montage/démontage ou de reconfiguration ne seront couverts.

Les ordinateurs, accessoires, imprimantes, écrans... provenant de fournisseurs pour lesquels nous agissons en tant qu'intermédiaire sont garantis par et aux conditions fixées par les distributeurs officiels belges de ceux-ci.

Sauf mention contraire sur la facture, les autres produits sont garantis pour une durée d'un an à partir de la date de livraison, la garantie couvrant les pièces et la main d'œuvre; les frais de déplacement et d'emballage éventuels étant à charge du client.

Toute modification non autorisée du matériel, toute tentative de réparation, annulent les garanties précitées.

Nous ne sommes tenus à aucune indemnisation envers l'utilisateur ou des tiers pour les conséquences de l'utilisation des logiciels et matériels fournis, qu'il s'agisse de dommages directs ou indirects et notamment des conséquences de pertes de données enregistrées par l'utilisateur.

En aucun cas nous ne garantissons que les produits livrés soient aptes à répondre à un problème particulier propre à l'activité de l'utilisateur.

Les logiciels ne font l'objet d'aucune garantie, seul le support physique (disquette, CD-ROM) étant échangé en cas de défaut constaté dans les 30 jours de la vente.

Les marchandises voyagent toujours aux risques et périls du client.

2. Propriété des logiciels

Les logiciels restent la propriété de leurs fabricants, seule une licence d'utilisation étant concédée. L'utilisateur ne pourra, sous aucune forme que ce soit, les céder, les concéder, les mettre en gage, les communiquer ou les prêter à titre onéreux ou gratuit.

3. Paiement

Toutes nos factures sont payables à Bruxelles, au comptant, nettes et sans escompte.

En cas de retard de paiement, un intérêt de retard de 15% l'an, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 75,00 euros hors taxes, seront dus de plein droit et sans mise en demeure, par le seul fait de l'échéance.

La présente clause ne nuit pas à l'exigibilité immédiate de la dette.

En dérogation de l'article 1583 CC, E.R.I.M. reste propriétaire jusqu'au jour du paiement total du principal et/ou frais et/ou intérêts.

4. Réclamation

Toute réclamation concernant les marchandises et services fournis doit nous parvenir par lettre recommandée dans les huit jours de la réception de la facture, en se référant au numéro de la facture.

Aucun retour de marchandises ne sera accepté sans accord écrit préalable de notre part. Elles nous seront alors retournées en parfait état et dans leur emballage d'origine.

Toute réclamation concernant nos factures doit nous être adressée par recommandée dans les huit jours de leur réception, à défaut de quoi, elles seront considérées comme acceptées sans aucune réserve.

5. Attribution de compétence

En cas de contestation pour quelque cause que ce soit, la seule juridiction acceptée de part et d'autre est celle des tribunaux de l'Arrondissement de Bruxelles.

6. Acceptation de nos conditions

Nos conditions générales de vente et de livraison sont réputées être admises par notre client. Toute personne agissant pour notre client le représentera et sera supposée disposer du mandat requis pour l'engager à notre égard.